

Saint-Placide, le 21 mai 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Placide, tenue le 21 mai 2019, à 20 h, à la salle du conseil, sous la présidence de M. le Maire Richard Labonté.

Sont aussi présents :

M^{mes} les conseillères : Marie-Ève D'Amour
Brigitte DesRosiers
Stéphanie Gingras

MM. les conseillers : Pierre Laperle
Jacques Nantel
Martin St-Pierre

et M^{me} la directrice générale adjointe Me Paulette Gonneville.

À 20 h 05, M. le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance (14 personnes présentes dans la salle).

RÉSOLUTION
144-05-2019

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras, appuyée par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1. Séance ordinaire du 16 avril 2019;
- 4. CORRESPONDANCE**
- 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
(Jacques Nantel et Brigitte DesRosiers)**
 - 5.1. Présentation des comptes à payer (ND/207-120-001);
 - 5.2. Autorisation – Paiement des primes d'assurances – Groupe Ultima Inc. (ND/106-100-005);
 - 5.3. Félicitations – Nouvel élu municipal (ND/112-120-007);
 - 5.4. Formation – Nouvel élu – Le comportement éthique (ND/207-140-002);
 - 5.5. Nomination au sein des comités du conseil (ND/101-110-009);
- 6. TRANSPORT
(Martin St-Pierre et Pierre Laperle)**
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU
(Brigitte DesRosiers et Stéphanie Gingras)**
 - 7.1. Programmation révisée des travaux pour le programme TECQ 2014-2018 (ND/208-150-001-2);
- 8. AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT
(Marie-Ève D'Amour et Jacques Nantel)**
 - 8.1. Dépôt du rapport d'émission des permis (ND/705-112-001);
 - 8.2. C.C.U. – Dépôt du procès-verbal de la séance du 26 février 2019 (ND/102-111-007);
 - 8.3. C.C.U. – Démission d'un membre (ND/102-111-001);
 - 8.4. C.C.U. – Nomination – Comité de sélection d'un membre (ND/102-111-001);
 - 8.5. Ferme Gérard Renaud inc. – Paiement des honoraires intérimaires – Bélanger Sauvé, avocats (ND/701-113-001);

- 8.6. Embauche – Emploi saisonnier – Vincent Mainville – Préposé aux travaux publics (ND/302-110-926);
- 8.7. Vente d'une partie du lot 3 445 044 – Propriété municipale (ND/403-161-009);
- 8.8. Inondations 2019 – Permis de construction (ND/503-111-007);

**9. LOISIRS, CULTURE ET COMMUNICATIONS
(Stéphanie Gingras et Marie-Ève D'Amour)**

- 9.1. Dépôt du rapport de fréquentation de la bibliothèque (ND/801-140-006);
- 9.2. Abrogation – Résolution 131-04-2019 – Don – Société Arts et Culture (ND/207-130-023);
- 9.3. Renouvellement – A.R.L.P.H.L. (ND/207-160-024);
- 9.4. Renouvellement – A.L.M.L.L. (ND/207-160-018);
- 9.5. Souper à la cabane à sucre – Félicitations au Comité des Loisirs (ND/114-500-019);

**10. SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE
(Pierre Laperle et Martin St-Pierre)**

- 10.1. Dépôt du rapport des interventions du Service Sécurité incendie (ND/502-115-001);
- 10.2. Inscription – Cours de formation #6 sur la sécurité civile intitulée « Communication en situation d'urgence » (ND/304-110-001);
- 10.3. Certificat de paiement DCP : 10-2R2 pour Tisseur Inc. (ND/401-133-5009);
- 10.4. Formation – Opérateur d'autopompe (ND/302-100-437);

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
145-05-2019

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Nantel, appuyé par M. le conseiller Martin St-Pierre et résolu unanimement d'adopter tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2019.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

La directrice générale adjointe fait part de la correspondance reçue au bureau municipal durant le mois et conserve les documents aux archives de la Municipalité.

RÉSOLUTION
146-05-2019

PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

(Référence dossier : 207-120-001)

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Nantel, appuyé par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer apparaissant aux livres comptables de la Municipalité de Saint-Placide, en date du 21 mai 2019 pour un montant de **274 384.83 \$**.

Registre des chèques (10 920 à 11 013)	187 107.38 \$
Registre des prélèvements (4079 à 4101) :	36 791.52 \$
Liste des dépôts directs :	50 485.93 \$

MONTANT TOTAL : **274 384.83 \$**

Il est de plus résolu que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale adjointe soient autorisés à signer les chèques et à payer ces montants à même les sommes prévues au budget, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

ADOPTÉE

Je, soussignée, Me Paulette Gonneville, certifie sous mon serment d'office que les crédits budgétaires sont disponibles dans le compte bancaire de la Municipalité de Saint-Placide pour payer les comptes précités.

Me Paulette Gonneville, directrice générale adjointe

**RÉSOLUTION
147-05-2019**

AUTORISATION – PAIEMENT DES PRIMES D'ASSURANCES – GROUPE ULTIMA INC

(Référence dossier : 106-100-005)

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de la police d'assurance des municipalités est effectif du 1^{er} janvier 2019 au 1^{er} janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Nantel, appuyé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras et résolu unanimement de payer la facture suivante :

- Renouvellement annuel pour la période du 01-01-2019 au 01-01-2020 au montant de 49 480 \$ plus les taxes applicables.

Il est de plus résolu de transmettre une copie de la présente résolution au courtier d'assurance de la Municipalité soit PMT/Roy assurances & services financiers inc.

Il est également résolu que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale adjointe soient autorisés à signer le chèque et payer ce montant à même les sommes prévues au poste budgétaire 02-xxx-xx-422 pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par la directrice générale adjointe d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la loi.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION
148-05-2019**

FÉLICITATIONS – NOUVEL ÉLU MUNICIPAL

(Référence dossier : 112-120-005)

CONSIDÉRANT le résultat des élections partielles du 5 mai 2019 dans le district 2;

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu unanimement de féliciter M. Pierre Laperle pour sa nomination au poste de conseiller municipal du district 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION
149-05-2019**

FORMATION – NOUVEL ÉLU – LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE

(Référence dossier : 207-140-002)

Il est proposé par M. le conseiller Martin St-Pierre, appuyé par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'inscription du nouvel élu à une formation sur le comportement éthique au montant de 225 \$ soit 300 \$ moins 25% de réduction pour les municipalités plus les taxes applicables.

Il est de plus résolu que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale adjointe soient autorisés à signer le chèque et à payer ce montant à même les sommes prévues au poste budgétaire 02-110-00-454 pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par la directrice générale adjointe d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la loi.

RÉSOLUTION
150-05-2019

ADOPTÉE
NOMINATION AU SEIN DES COMITÉS DU CONSEIL

(Référence : dossier 101-110-009)

CONSIDÉRANT QUE suite à l'élection du 5 mai 2019 et à l'arrivée d'un nouveau conseiller au sein du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU' il y aurait lieu de nommer un conseiller et un substitut responsable pour chacune des fonctions suivantes :

EN CONSÉQUENCE,

Il est résolu unanimement que les comités du conseil soient dorénavant formés comme suit :

FONCTIONS	RESPONSABLES	SUBSTITUTS
<i>Transport</i>	Martin St-Pierre	Pierre Laperle
<i>Sécurité civile et incendie</i>	Pierre Laperle	Martin St-Pierre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION
151-05-2019

PROGRAMMATION RÉVISÉE DES TRAVAUX POUR LE PROGRAMME TECQ 2014-2018

(Référence dossier : 208-150-001-2)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers, appuyée par Mme la conseillère Stéphanie Gingras et résolu unanimement que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être seule responsable et à décharger le Canada et le Québec quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation révisée de travaux et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre prochain.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉMISSION DES PERMIS

(Référence dossier : 705-112-001)

Chaque membre du conseil ayant reçu copie, la directrice générale adjointe dépose le rapport d'émission des permis du mois d'avril 2019 préparé par l'inspectrice municipale et en bâtiment, Madame Laurie Giraldeau.

C.C.U. – DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2019

(Référence dossier : 102-111-001)

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie, la directrice générale adjointe dépose le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 février 2019.

**RÉSOLUTION
152-05-2019**

C.C.U. – DÉMISSION D'UN MEMBRE

(Référence dossier : 102-111-001)

Il est proposé par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers, appuyée par M. le conseiller Martin St-Pierre et résolu unanimement d'accepter, suite aux élections partielles du 5 mai 2019, la démission de M. Pierre Laperle en date du 8 mai 2019 comme membre et président du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Placide.

Il est de plus résolu de remercier M. Pierre Laperle pour son implication au cours de son mandat au sein dudit Comité.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION
153-05-2019**

C.C.U. – NOMINATION – COMITÉ DE SÉLECTION D'UN MEMBRE

(Référence dossier : 102-111-001)

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 13 du Règlement numéro 2015-12-09 constituant un Comité consultatif (C.C.U.) concernant le recrutement des membres du Comité;

CONSIDÉRANT QUE ledit article prévoit qu'un comité soit formé d'au moins 3 membres incluant le membre du Conseil municipal siégeant sur le Comité consultatif d'urbanisme ainsi que le secrétaire du Comité;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers, appuyée par M. le conseiller Jacques Nantel et résolu unanimement que le Comité de sélection soit composé des membres suivants :

- Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour, représentante du Conseil municipal auprès du CCU;
- Mme Laurie Giraldeau, secrétaire du Comité consultatif d'urbanisme;
- Mme la conseillère Stéphanie Gingras, substitut de la représentante au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION
154-05-2019**

FERME GÉRARD RENAUD INC – PAIEMENT DES HONORAIRES INTÉRIMAIRES – BÉLANGER SAUVÉ AVOCATS

(Référence dossier : 701-113-002)

Il est proposé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras, appuyée par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour et résolu unanimement d'autoriser le paiement des honoraires

professionnels intérimaires rendus par la firme Bélanger Sauvé, avocats, selon la note d'honoraires suivante :

- Facture #373632 au montant de 2 000.50 \$ plus les taxes applicables;

Il est de plus résolu que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale adjointe soient autorisés à signer le chèque et à payer ce montant à même les sommes prévues au poste budgétaire 02-130-00-412 pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par la directrice générale adjointe d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la loi.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
155-05-2019

EMBAUCHE – EMPLOI SAISONNIER – VINCENT MAINVILLE – PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS

(Référence dossier : 302-110-926)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Placide désire combler un poste pour un préposé aux travaux publics pour la période estivale 2019;

CONSIDÉRANT QUE M. Vincent Mainville a manifesté son intérêt pour ce poste auprès de M. Guillaume Landry-Vincent contremaître aux travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE M. Vincent-Landry recommande l'embauche de M. Vincent Mainville comme préposé aux travaux publics pour la période estivale 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Nantel, appuyé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras et résolu unanimement d'entériner la recommandation du contremaître aux travaux publics, M. Guillaume Landry-Vincent et d'embaucher M. Vincent Mainville au poste de préposé aux travaux publics pour une durée de 16 semaines pendant la période estivale 2019, selon les termes et conditions convenus entre les parties.

Il est également résolu que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale adjointe soient autorisés à signer les chèques et payer ces montants à même les sommes prévues au poste budgétaire 02-320-20-141 pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par la directrice générale adjointe d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la loi.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
156-05-2019

VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 3 445 044 – PROPRIÉTÉ MUNICIPALE

(Référence dossier : 403-161-009)

CONSIDÉRANT QUE Mme Bérubé est propriétaire du lot 1 555 039 du cadastre du Québec et que ce lot est contigu au lot 3 445 044 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire du lot 3 445 044;

CONSIDÉRANT QUE le lot 3 445 044 du cadastre du Québec n'est pas constructible puisqu'il y a présence d'un cours d'eau et qu'une bande de protection riveraine de 10 mètres est applicable de chaque côté du cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE Mme Bérubé désire acquérir une partie du lot 3 445 044 du cadastre du Québec d'une superficie d'environ 112,32 mètres carrés afin de localiser le tuyau d'écoulement pluvial sur son terrain et de lui permettre d'aménager un espace de stationnement conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers, appuyée par M. le conseiller Martin St-Pierre et résolu unanimement d'accepter la proposition de Mme Bérubé de faire l'acquisition d'une partie du lot 3 445 044 du cadastre du Québec selon les tenants et aboutissants déterminés par la Municipalité et ce, pour la somme symbolique de 1 \$.

Il est de plus résolu que tous les frais reliés à cette transaction notamment l'arpenteur-géomètre, le notaire et autres seront de la responsabilité de l'acheteur.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale adjointe à signer l'acte translatif de propriété pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION
157-05-2019**

INONDATIONS 2019 – PERMIS DE CONSTRUCTION

(Référence dossier : 503-111-007)

CONSIDÉRANT QUE les citoyens inondés doivent procéder aux réparations nécessaires suite aux dommages causés par les inondations et la crue printanière 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Marie-Ève D'Amour, appuyée par Mme la conseillère Stéphanie Gingras et résolu unanimement d'offrir gratuitement aux citoyens, les permis de construction relatifs aux travaux de réparation de dommages qui ont été causés par les inondations et la crue printanière 2019, ledit permis étant valide pour une période initiale d'une année de la date de son émission.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT DE FRÉQUENTATION DE LA BIBLIOTHÈQUE

(Référence dossier : 801-140-006)

Chaque membre du conseil ayant reçu copie, la directrice générale adjointe dépose le rapport de fréquentation de la bibliothèque pour le mois d'avril 2019 préparé par la responsable de la bibliothèque, Mme Chantal Breault.

**RÉSOLUTION
158-05-2019**

ABROGATION – RÉSOLUTION 131-04-2019 – DON – SOCIÉTÉ ARTS ET CULTURE

(Référence dossier : 207-130-023)

CONSIDÉRANT QU' il y a eu confusion dans la demande telle que formulée et présentée par M. Christian Dufresne agissant alors comme directeur artistique et membre du CA de la Société Arts et Culture alors qu'il s'est avéré que M. Dufresne sollicitait l'aide de la Municipalité à titre personnel;

CONSIDÉRANT QUE selon les termes et conditions de l'article 3.4 de la Politique numéro 2017-02-09 relative aux dons et aux commandites, la Municipalité ne peut pas accepter les demandes de soutien provenant d'individu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras, appuyée par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers et résolu unanimement d'abroger la résolution 131-04-2019 à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION
159-05-2019**

RENOUVELLEMENT – A.R.L.P.H.L.

(Référence dossier : 207-160-024)

CONSIDÉRANT QUE la mission de l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées des Laurentides est de promouvoir et développer en partenariat avec ses membres un meilleur accès aux loisirs adaptés;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a mis sur pied le projet SOL Intégration qui soutient les villes et municipalités des Laurentides pour l'accueil, l'intégration et le maintien des jeunes en situation de handicap dans les camps de jour municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'Association est l'organisme mandaté dans les Laurentides pour l'application du programme d'assistance financière aux loisirs des personnes handicapées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Martin St-Pierre, appuyé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras et résolu unanimement de renouveler l'adhésion à l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées des Laurentides pour l'affiliation annuelle 2019-2020 au coût de 200 \$ plus les taxes applicables.

Il est de plus résolu que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale adjointe soient autorisés à signer le chèque et à payer ce montant à même les sommes prévues au poste budgétaire 02-701-94-494 pour et au nom de la municipalité de Saint-Placide.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par la directrice générale adjointe d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la loi.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION
160-05-2019**

RENOUVELLEMENT – A.L.M.L.L.

(Référence dossier : 207-160-018)

CONSIDÉRANT QUE l'organisme offre plusieurs conférences et activités permettant un excellent réseautage et échange d'informations des divers intervenants en loisir de toutes les municipalités membres;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme organise des tables de concertation dans le domaine culturel et sportif;

CONSIDÉRANT QU' il est avantageux pour la Municipalité d'être membre de l'organisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras, appuyée par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers et résolu unanimement de renouveler l'adhésion à l'Association du Loisir Municipal de Laval-Laurentides pour l'année 2019 au coût de 50 \$ taxes non applicables.

Il est de plus résolu que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale adjointe soient autorisés à signer le chèque et à payer ce montant à même les sommes prévues au poste budgétaire 02-701-94-970 pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par la directrice générale adjointe d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la loi.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION
161-05-2019**

SOUPER À LA CABANE À SUCRE – FÉLICITATIONS AU COMITÉ DES LOISIRS

(Référence dossier : 114-500-019)

Il est résolu unanimement de féliciter les représentants du Comité des loisirs pour l'organisation du souper à la cabane à sucre tenu le 28 avril 2019 et qui a remporté un franc succès.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE

(Référence dossier : 502-115-001)

Chaque membre du conseil ayant reçu copie, la directrice générale adjointe dépose le rapport des interventions du Service Sécurité incendie pour le mois d'avril 2019 préparé par M. Daniel Lalonde, directeur.

RÉSOLUTION
162-05-2019

**INSCRIPTION – COURS DE FORMATION #6 SUR LA SÉCURITÉ CIVILE INTITULÉE
« COMMUNICATION EN SITUATION D'URGENCE »**

(Référence dossier : 304-110-001)

CONSIDÉRANT l'importance d'être bien informés durant les situations d'urgence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers, appuyée par M. le conseiller Martin St-Pierre et résolu unanimement que le Conseil municipal autorise l'inscription de M. Daniel Lalonde, Directeur du Service Sécurité Incendie et de Madame Johanne Béliveau, Coordinatrice des communications, à la formation #6 sur la sécurité civile intitulée « Communication en situation d'urgence » d'une durée d'une journée au coût de 125 \$ plus les taxes applicables pour les membres et 175 \$ plus les taxes applicables pour les non-membres. Cette formation sera donnée par l'ACSIQ le 3 juin 2019 à St-Jérôme.

Il est de plus résolu que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale adjointe soient autorisés à signer le chèque et payer ce montant à même les postes budgétaires 02-223-01-454 et 02-629-00-454 pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par la directrice générale adjointe d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la loi.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
163-05-2019

CERTIFICAT DE PAIEMENT DCP : 10-2R2 POUR TISSEUR INC.

(Référence dossier : 401-133-5009)

Il est proposé par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers appuyée par M. le conseiller Jacques Nantel et résolu unanimement d'autoriser le versement de 59 976.14 \$ plus les taxes applicables pour les travaux de construction de la nouvelle caserne d'incendie le tout, selon la demande et certificat de paiement DCP : 10-2R2 préparé par M. Mario Lacombe de la firme TLA Architectes.

Il est de plus résolu que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale adjointe soient autorisés à signer le chèque et à payer ce montant à même les sommes prévues au poste budgétaire 23-03-000-022 pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par la directrice générale adjointe d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la loi.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
164-05-2019

FORMATION – OPÉRATEUR D'AUTOPOMPE

(Référence dossier : 302-100-437)

Il est proposé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras, appuyée par M. le conseiller Martin St-Pierre et résolu unanimement que le conseil municipal entérine l'inscription de M. Normand Giroux à la formation offerte par l'ENPQ « Opérateur d'autopompe » au montant de 1 160.69 \$ incluant les taxes. Les montants seront remboursés à 80 % via le programme d'aide financière Volet III pour la formation des pompiers à temps partiel.

Il est également résolu que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale adjointe soient autorisés à signer les chèques et payer ces montants à même les sommes prévues au poste budgétaire 02-223-02-454 pour et au nom de la Municipalité de Saint-Placide.

La présente dépense a fait l'objet de l'émission par la directrice générale adjointe d'un certificat de disponibilité de crédit tel que requis par la loi.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20 h 15 et se termine à 20 h 55.

RÉSOLUTION
165-05-2019

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Stéphanie Gingras, appuyée par Mme la conseillère Brigitte DesRosiers et résolu unanimement de lever la présente séance à 21h.

ADOPTÉE

M. Richard Labonté
Maire

Me Paulette Gonneville, avocate
Directrice générale adjointe